

Bulletin d'inscription

Merci de bien vouloir remplir ce formulaire avec beaucoup de soin afin de pouvoir communiquer correctement sur vous et votre activité professionnelle compte tenu que certaines informations seront utilisées à des fins publicitaires pour diffuser sur l'événement et de le

RENOYER accompagné de tous les justificatifs et de votre règlement à :

**Association PCK – Palocass's KitChen
200 impasse de Branonas
13 860 PEYROLLES-EN-PROVENCE**

Toute fausse déclaration entrainera le rejet du dossier

1/4

Nom :

Prénom :

Société / Association :

Adresse professionnelle complète :

.....
.....

Téléphone :

Email :

Site internet et autres :

.....

Votre activité professionnelle :

Votre activité professionnelle et votre secteur d'activité (commune/département/ région) : 2 lignes maxi

.....
.....

N° de SIRET :

⇒ **Joindre une copie de votre extrait K.BIS ou pour les associations, vos statuts et votre fiche d'identification INSEE**

Assurance en responsabilité civile et professionnelle, merci d'indiquer votre compagnie et n° de contrat :

.....

⇒ **Joindre une copie de votre RC de l'année en cours.**

Etes-vous VDI ?

Oui

Non

⇒ **Si oui, joindre une attestation de votre employeur datant de moins de 3 mois.**

IMPORTANT : Si vous êtes plusieurs VDI à représenter une même marque/enseigne, merci de compléter un dossier par personne et de joindre les documents et règlement demandés.

Si vous n'êtes pas VDI et que vous souhaitez être plusieurs représentants d'une même association / société, veuillez indiquer le(s) nom(s) de(s) la personne(s) qui vous accompagnera(-ont) sur le stand :

.....

⇒ **N'oubliez pas de reporter le nombre de personnes vous accompagnant dans le tableau relatif à votre stand afin que cette(ces) personne(s) soit(-ent) bien prise(s) en compte parmi les exposants.**



Pour votre stand : Tables rectangulaires de 180 cm x 90 cm de profondeur

Matériel	Prix	Qté	Sous-total
1/2 table à partager soit 90 cm	55 €		
1 table entière soit 1m80	95 €		
1 emplacement VIDE sans table	95 €		
Personne supplémentaire au stand	15 €		
Souhaitez-vous faire un atelier avec séances « découverte » sur table ou chaise de massage : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, <input type="checkbox"/> Espace supplémentaire à coté de votre stand de 1m x 1m50 approximativement PAS D'ATELIER DERRIERE LE STAND	10 €		
Merci de bien vouloir décrire en quoi consiste votre atelier ?			
Avez-vous besoin d'une prise électrique : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (disponibilité en fonction du nombre de prises mises à disposition)	Gratuit		
Forfait RESTAURATION SUR PLACE (facultatif) Panier repas fourni par la Boulangerie BEC de Meyrargues avec 1 Wrap/salade, salade de fruits maison + 1 petite bt d'eau	9 €		
TOTAL			€

Si vous souhaitez partager votre stand avec un autre intervenant (sur une 1/2 table) ou être à côté d'une personne en particulier (tables entières), merci d'indiquer ses nom, prénom et activité professionnelle :

.....

⇒ Le fait d'indiquer le nom d'une personne ne garantit pas son inscription au Salon.
Seule, la réception de son dossier complet fera foi.

IMPORTANT : Votre participation aux frais comprend l'ensemble des démarches relatives à l'organisation de l'événement (mise à disposition / location de la salle à la municipalité et du matériel nécessaire, communication avec les médias, rédaction des supports publicitaires, implantation de la salle...), l'achat de supports publicitaires (banderoles, affiches, flyers...), de tee-shirt et de badge individuel, la mise à disposition d'un stand, de chaises, l'accès à une prise électrique (si nécessaire),...

Cette participation aux frais est applicable à tout exposant qui souhaite participer au Salon, quelle que soit son activité professionnelle et quel que soit son emplacement.

Votre règlement des frais : Encaissement dès confirmation de votre inscription au salon

Paiement : en espèces par chèque n°..... Banque.....
(pour tout règlement par chèque, mettre à l'ordre de **Association PCK – PaloCass's KitChen**)

Votre règlement donnera lieu à une facture qui vous sera adressée ultérieurement par mail.

Autorisation à l'image : Je n'accepte pas J'accepte

à réaliser des photos et/ou des films me représentant ainsi que les membres de mon équipe, de même que les produits exposés sur mon stand, à utiliser librement ces images sur tous supports publicitaires (Internet), sans limitation de durée, à citer et reproduire gracieusement sa marque, ou dénomination sociale, comme référence commerciale pour les besoins de sa communication, sur tous supports.

Tee-shirt / badge nominatif :

Pour une meilleure visibilité et distinction au niveau des visiteurs, chaque exposant aura droit à un tee-shirt et badge nominatif avec le logo du Salon ; Merci d'indiquer votre taille en cochant l'onglet voulu ou d'indiquer les quantités souhaitées si toutefois, vous étiez plusieurs intervenants à être sur le stand.

Attention ! Les quantités de tee-shirt et de badges se feront en fonction du nombre de personnes déclarées dans le tableau relatif à votre stand. Toute personne non déclarée ne sera pas autorisée à être présente sur le stand et à représenter votre activité.

XS S M L XL XXL



Conditions Générales d'Inscription

Le présent règlement s'applique au
Salon de l'Harmonie de Soi « MEY'ZEN DAY »
du dimanche 02 octobre 2016 de 10 à 18h
à la Salle des fêtes de Meyrargues (13)

1 - ORGANISATION :

Les organisateurs de ce Salon, les Associations

MAINSAGE, 21 avenue Marcel PAGNOL – 13 650 MEYRARGUES

& PCK – PaloCass's KitChen, 200 impasse de Branonas – 13 860 PEYROLLES-EN-PROVENCE
définissent par le présent règlement, les règles applicables aux exposants de leur inscription au jour du Salon.

2 - INSCRIPTION :

Votre inscription se fait par envoi postale ou remise en mains propres, de ce dossier complété, signé et accompagné des pièces demandées ainsi que du règlement.

La réception de tout dossier incomplet pourra justifier le rejet automatique de la demande.

La date limite d'inscription est arrêtée au 15 AOUT 2016

Passé cette date, les demandes seront reçues dans la limite des stands disponibles.

3 - CONDITION D'ADMISSION :

La réception par les organisateurs de votre bulletin d'inscription ne vous assure pas votre participation au Salon de l'Harmonie de Soi « MEY'ZEN DAY » du dimanche 02 octobre de 10 à 18h à la Salle des fêtes de Meyrargues (13).

Les organisateurs reçoivent les demandes et statuent souverainement, dans la limite des places disponibles, au regard notamment de la compatibilité du dossier fourni et des produits et/ou services présentés avec les impératifs d'homogénéité, d'équilibre et d'image du Salon.

La participation de l'exposant devient ferme et définitive après réception de la confirmation envoyée par les organisateurs.

4 - ATTRIBUTION DES EMPLACEMENTS :

Après réception des inscriptions, les organisateurs établissent un plan d'implantation du Salon en fonction des éléments que vous aurez préalablement renseignés dans ce dossier.

L'attribution des emplacements est effectuée par les organisateurs en tenant compte, dans la mesure du possible, des désirs exprimés par les exposants et de leur rang chronologique d'admission.

Cependant, après soumission et validation de l'implantation de la salle par les exposants, aucune modification et changement d'emplacement et/ou de matériel ne sera envisageable le jour de l'événement.

L'exposant ne doit en aucun cas modifier son stand sans l'accord des organisateurs.

5 - AMENAGEMENT DES STANDS :

Les organisateurs se réservent le droit de faire supprimer ou modifier les installations qui nuiraient à l'aspect général du salon, ou gêneraient les exposants voisins et/ou les visiteurs, ou qui ne seraient pas conformes aux normes de sécurité.

Les exposants sont tenus de respecter les règles de sécurité et d'hygiène dans l'enceinte du Salon.

6 - TENUE DES STANDS :

Les exposants devront laisser les emplacements dans l'état où ils les trouveront à leur arrivée.

Chaque exposant devra avoir débarrassé son emplacement le soir même à la fin du salon.

Le nettoyage de chaque stand doit être fait par les soins de l'exposant dès la fin du salon.

Toute détérioration causée sera évaluée et mise à leur charge.

6a – Représentation

Tous les exposants, sans distinction, sont tenus d'être présents à leur stand :

- **1h30 avant l'ouverture officielle du salon, le dimanche 02 octobre 2016 c'est-à-dire à 8h30.**

L'exposant se doit d'être présent tout au long du Salon c'est-à-dire de l'ouverture à la fermeture officielle.



Tout exposant n'assurant pas sa présence sur cette plage horaire ne sera plus convié aux futurs événements organisés par l'Association PCK PaloCass's KitChen.

6b – Sous-location et produits exposés

Il est interdit de céder, sous-louer ou même prêter tout ou partie de la surface retenue.

En conséquence, chaque exposant ne peut exposer que les objets, affiches ou enseignes de sa propre maison.

7 – ASSURANCES :

Obligatoire : Les exposants doivent avoir une assurance individuelle ainsi qu'une responsabilité civile. Les organisateurs déclinent toute responsabilité concernant les objets, documents, matériel entreposés par l'exposant dans les locaux et sur les emplacements extérieurs et notamment les parkings. Pendant toute la durée du salon, y compris montage et démontage, les exposants sont responsables de leur matériel et assurent une présence sur leur stand durant les heures d'ouverture au public. Toute détérioration des infrastructures ou perte de matériel de location est facturée en valeur de remplacement.

L'assurance des organisateurs permet uniquement de couvrir les exposants en matière de responsabilité civile. Ainsi, nous vous conseillons vivement de souscrire une assurance professionnelle pour participer au Salon, sachant que les associations MAINSAGE & PCK déclinent toutes responsabilités en ce qui concerne les accidents et incidents pouvant survenir pendant les manœuvres d'installation et de rangement du Salon, ou du fait de la présence de véhicules devant le lieu de l'événement.

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol et/ou de perte.

8 - PARKING :

Les voitures devront être stationnées sur les parkings voisins.

Les organisateurs ne seront pas responsables des dégâts causés aux véhicules sur le parking et en général de tout incident qui pourrait y survenir.

9 – VENTES :

L'exposant est entièrement responsable des ventes effectuées lors du Salon, si celles-ci sont autorisées. D'un point de vue fiscal, il doit se conformer aux lois et réglementations en vigueur, notamment en ce qui concerne la déclaration volontaire et obligatoire de tous revenus aux services fiscaux qui peuvent effectuer des contrôles.

Il est également responsable envers les acheteurs : *qualité des produits vendus, Service Après-Vente...*

10 – ANNULATION

Toute demande de désistement devra être communiquée par écrit aux organisateurs, au plus tard 30 jours avant la date du Salon.

Dans le cas contraire, les organisateurs ne pourront rembourser les frais de participation à l'événement.

11 – COMMUNICATION

Les organisateurs se chargent de faire l'annonce et la communication sur le Salon (*communiqué de presse, banderoles, affiches, flyers, radios, réseaux sociaux...*).

En revanche, ils mettent à votre disposition des affiches pour que vous puissiez diffuser l'événement grâce à l'affichage dans votre commune : *commerces de proximité, salles d'attente, panneaux d'affichages réservés à cet effet...*

Le..... à.....

SIGNATURE :

Précédé de la mention « Lu & Approuvé »

